



CRÉDIT AGRICOLE
de CHAMPAGNE-BOURGOGNE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Rapport de gestion 2012

Dijon le 28 février 2013
Le Directeur Général

Jacques KERMARREC

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES	p 3
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2013	
LES FAITS MARQUANTS 2012 & PERSPECTIVES 2013	p. 4 à 6
↳ Le Projet d'Entreprise Horizon 2015	
↳ La Banque Privée	
↳ Le Pôle Banque d'Affaires Régional	
↳ Le Blog CACB	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2013	
L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012	p. 7 & 8
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La vente des services	
PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS & CONSOLIDES	p. 10
LE COMPTE DE RESULTAT (comptes individuels)	p. 10 à 13
LE BILAN (comptes individuels)	p. 14 à 15
LES COMPTES CONSOLIDES	p. 16 à 18
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
REMUNERATION DU CAPITAL	p. 19
EVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	p. 19
FACTEURS DE RISQUES	p. 20 à 54
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque de non-conformité	

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et les marchés financiers

Après un rebond en 2011 (croissance de +1,7% en moyenne), l'activité a fortement ralenti en France en 2012, elle ne devrait pas excéder 0,1 % en moyenne annuelle.

La consommation privée a pâti du recul du pouvoir d'achat. Ce dernier est la conséquence d'un moindre dynamisme des revenus d'activité lié à l'ajustement de l'emploi, d'une accélération des prélèvements fiscaux et sociaux et d'une inflation qui n'a que peu décéléré (2% en moyenne en 2012, après 2,1% en 2011).

L'investissement des entreprises a stagné. Beaucoup de facteurs défavorables ont favorisé l'attentisme des chefs d'entreprise : l'instabilité fiscale, le manque de visibilité sur l'environnement économique et financier, la faiblesse des débouchés européens et domestiques, l'absence de tensions sur les capacités de production. La situation financière des entreprises est aujourd'hui très dégradée.

A l'inverse, le commerce extérieur a soutenu l'activité. Un effet d'acquis très favorable (solides ventes aéronautiques fin 2011) a dopé la progression annuelle des exportations affichée en 2012. Les importations ont nettement marqué le pas, dans un contexte de demande domestique très affaiblie.

Les prévisions 2013

La reprise de l'économie française s'annonce très molle, avec une croissance de seulement +0,4% en moyenne en 2013. L'activité restera, en effet, sous pression d'un ajustement important des finances publiques. Pour que le déficit public atteigne la cible de 3% du PIB en 2013, l'effort structurel à concéder est significatif et sera principalement obtenu par une hausse des prélèvements fiscaux et sociaux (trois quarts de l'effort).

Les ménages vont pâtir de cet alourdissement de la pression fiscale. Les plus aisés d'entre eux, qui sont d'ailleurs les plus touchés par ces mesures de durcissement, devraient puiser dans leur épargne (et ce d'autant qu'elle sera davantage taxée), pour maintenir leur niveau de consommation. Ainsi, la consommation privée devrait progresser de +0,3% en 2013, malgré un taux de chômage en hausse, à 10,5% fin 2013 en France Métropolitaine.

L'impact sur les entreprises devrait s'avérer plus douloureux, leur situation financière étant déjà très tendue. Les hausses d'impôts vont accroître le déficit de profitabilité et pénaliser l'investissement des entreprises, qui ne devrait ainsi progresser que de 0,1% sur l'année 2013. Le commerce extérieur pèsera sur la croissance (contribution prévue de -0,2 point).

Cette insuffisance d'investissement et ses impacts sur la compétitivité et les exportations ont amené le Gouvernement à présenter début novembre 2012 un « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ». La mesure phare en est un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros pour les entreprises, qui devrait apporter un léger surplus de croissance en 2014, grâce au redressement mécanique des profits et par la suite de l'investissement : la croissance progresserait alors de 1,3%.

LES FAITS MARQUANTS 2012 & PERSPECTIVES 2013

Le Projet d'entreprise Horizon 2015

Le projet d'entreprise **HORIZON 2015**, démarré en mai 2011, a permis de lancer les onze projets structurants qui sont chacun conduits par des responsables de projets.

Parmi les nombreuses actions déjà lancées en 2012, les principales réalisations sont les suivantes :

- Développement des partenariats professionnels
- Rapprochement des réseaux Entreprises et de proximité, en particulier par la mise en place des journées « Les Patrimoniales »
- Déploiement du multicanal dans le Plan de Relation Clients
- Réalisation d'une revue globale d'effectifs sur le réseau de proximité
- Mise en place d'une charte du manager et diffusion d'un support de communication à tous les managers
- Préparation du renouvellement de 17% des élus

Relation client 2.0

Dans le cadre du projet de Groupe, le Crédit Agricole a décidé d'adapter son approche client en mettant en place un nouveau projet : Relation Client 2.0.

La nouvelle relation client consiste en une approche qualitative et harmonisée face aux clients. Cette évolution des postures et des attitudes intervient dans 4 domaines : l'accueil, l'entretien, le développement de la relation et le management.

La Caisse régionale a décidé de décliner ce projet dès le début de l'année 2013.

Une équipe composée de 2 personnes est dédiée à ce projet depuis le mois de septembre 2012 pour préparer le déploiement.

La préparation consiste notamment en une formation importante des managers de proximité avant le démarrage avec tous les collaborateurs.

CACB Immobilier

Trois principales actions ont été menées en 2012 au niveau de Square Habitat :

- le lancement du label « Square Select Investisseurs » permet de proposer une offre dédiée aux personnes désireuses d'investir dans l'immobilier ancien
- la participation aux « Journées de l'Habitat » par la mise en place de synergies entre le réseau d'agences, les experts financement, les équipes de la Banque privée et de Square Habitat
- la création, au cours du second semestre 2012, d'un pôle de compétences et d'expertise dédié aux activités de transactions immobilières sur Dijon et ses environs. Cette nouvelle entité est née du regroupement des agences immobilières dijonnaises du réseau Square Habitat.

Le blog CACB

Lancé en mai 2010, le blog du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, intitulé « Un autre regard », place la Caisse régionale parmi les Caisses pilotes en matière d'innovation, y compris dans le domaine de la communication.

Le blog est aujourd'hui un canal de communication privilégié, véritable outil de dialogue avec nos clients comme avec les prospects. En 2012, avec 96 articles publiés, le blog a enregistré 107.500 visiteurs.

Des travaux immobiliers significatifs

Comme en 2011, l'année 2012 a été marquée par l'ouverture de nouvelles agences dédiées à la clientèle :

- les nouveaux locaux de la « Banque d'Affaires régionale », à Dijon, qui regroupe une équipe de 12 collaborateurs dédiés et « multi-spécialistes » en matière de fusion-acquisition, capital investissement et financements structurés.
- les deux « Espaces Viticoles », à Chablis et à Beaune, les deux derniers du Pôle viticole après Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine en 2011, qui rassemblent toutes les expertises viticoles au sein d'une organisation dédiée afin de répondre aux attentes spécifiques de la filière viticole.
- une nouvelle agence à Paron, près de Sens, située dans un quartier en plein développement.

Le programme de rénovation de nos agences s'est également poursuivi :

- dans l'agglomération troyenne, avec l'agence de Troyes Europe. L'agence de La Chapelle Saint Luc a été transférée dans le nouveau centre commercial Carrefour.
- en Haute-Marne, avec l'agence de Longeau.

Les travaux de rénovation du site de Troyes se poursuivent.

Notre engagement mutualiste

Au cours de l'année 2012, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi ses actions de partenariat et de mécénat :

- en signant une convention avec « Mes P@rcelles » de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Cet outil permet aux agriculteurs de piloter, par internet, leurs activités. Par ce partenariat, la Caisse régionale s'engage à accompagner et à favoriser le développement de l'installation des jeunes agriculteurs en intégrant ce service dans son offre.
- en associant son nom à l'exposition « Templiers – Une histoire, notre trésor » à Troyes.
- en soutenant le premier festival « Printemps de la musique » de Saint Dizier et en invitant une sélection de clients à assister au concert donné par des maîtres de renommée internationale au Château du Grand Jardin de Joinville.
- en signant une convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Bourgogne et la Fédération Régionale du Crédit Agricole de Bourgogne. Outre Champagne-Bourgogne, cette collaboration regroupe les

Caisses régionales de Centre-Est et de Centre Loire. Cette synergie a pour but d'accompagner la totalité des entreprises artisanales présentes en Bourgogne (plus de 26.500 entreprises).

- en devenant Grand Mécène de l'Association pour l'inscription des « climats du vignoble de Bourgogne » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

De par sa vocation à participer à l'aménagement du territoire et au développement de l'activité économique locale, notre Caisse régionale a contribué au financement du pôle « Eco Parc Sens » conjointement avec Batifranc et la Caisse des Dépôts. Ce projet d'investissement étiqueté « développement durable » a été orchestré par la ville de Sens.

Depuis 2011, la Fédération Nationale du Crédit Agricole organise les « Tremplins », un concours qui récompense des projets innovants et utiles et qui s'inscrivent dans une démarche de développement économique et sociétal des territoires. Dans ce cadre, notre Caisse régionale a été lauréate en 2012 dans la catégorie « Innovation Ressources Humaines » avec l'action « Méthode de Recrutement par Simulation ».

Dans le cadre de l'année internationale des coopératives, notre Caisse régionale a organisé une réunion de réflexion, au cours du dernier semestre 2012, sur le devenir des entreprises coopératives à destination d'élus, d'officiels, de clients entreprises et de représentants agricoles. Cet échange avait pour thème « Diversité et pérennité des modèles de coopératives dans un contexte de crise ».

Après Dijon et Troyes, un troisième Point Passerelle a été ouvert à Auxerre. Rappelons que le Point Passerelle est un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes fragilisées par un accident de la vie (chômage, divorce, maladie...) qui sont en danger d'exclusion financière et sociale, et qui ont la volonté de s'en sortir.

Par ailleurs, 67 initiatives locales au sein des Caisses locales ont été conduites pour des projets essentiellement associatifs, tournés vers la jeunesse et l'éducation, le soutien aux personnes âgées et le handicap.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : plus de 16.200 nouveaux sociétaires et 74.400 porteurs de la carte sociétaire à la fin 2012.

Perspectives 2013

Notre Caisse régionale souhaite poursuivre son développement en 2013 en adoptant une stratégie basée sur le besoin de nos clients par segment pour répondre de façon plus adaptée aux attentes de notre clientèle. Il s'agit d'accompagner les projets de vie de tous nos clients.

L'année 2013 sera placée sous le signe de la conquête et de la collecte tout en poursuivant notre politique crédit qui remettra à l'honneur les valeurs de bon sens.

Le projet Relation Client 2.0 impactant tous les collaborateurs, du réseau et du siège, chacun sera formé à ce nouveau dispositif au cours de l'année 2013

Afin d'accompagner les grands défis sociétaux, les travaux engagés en fin d'année 2012 seront poursuivis sur les quatre domaines d'excellence qui ont été identifiés, à savoir :

- l'agriculture et l'agro-alimentaire : ce domaine tient à notre histoire. Nous devons être capables de répondre aux défis liés à l'évolution de la taille des exploitations, à une fiscalité plus complexe et à la croissance de nos industries agro-alimentaires à l'international.
- le logement, en tant que premier financeur de logements en France et en tant qu'intervenant sur toute la chaîne de valeur d'un bien (recherche-gestion-assurance)
- l'économie de l'énergie et de l'environnement, en phase avec nos valeurs de responsabilité, solidarité et d'engagement
- la santé et le vieillissement, afin de devenir l'acteur de référence dans l'accompagnement du vieillissement de nos clients et de la protection des familles sur notre territoire.



L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012

L'année 2012 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée particulièrement soutenue du fait notamment des bonnes performances de l'épargne bancaire et de l'assurance-vie pour la partie collective et des progressions sur les crédits habitat et trésorerie. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 3,4% pour atteindre 24,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

La Conquête

La **Conquête** poursuit sa progression avec 22.456 nouveaux clients en brut et 2.756 en net à fin 2012.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 4,4%** et atteint un encours de 15 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire en hausse de +0,2%.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligatoire, des Dépôts à terme et des Bons d'Épargne, soit 6,4 milliards d'euros d'encours, est en progression de +6,8% sous l'effet principalement des Livrets A (199.392 livrets en stock en 2012).
- L'activité de l'Assurance Vie est en hausse de +3,6%.
- Les Valeurs mobilières sont en hausse de +3,4%, sous l'effet des progressions de +12,0% des obligations et de +6,3% des actions.

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
COLLECTE TOTALE	14 994	14 360	+4,4%
Dont :			
Collecte monétaire	2 141	2 136	+0,2%
Epargne bancaire	6 407	5 997	+6,8%
Assurance-Vie	4 325	4 175	+3,6%
Valeurs mobilières	2 121	2 051	+3,4%

Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 9,5 milliards d'euros** soit une progression de +1,8% par rapport au 31 décembre 2011.

Malgré des difficultés sur le marché de l'habitat, les encours progressent de +1,8%. De bonnes performances ont été réalisées sur les crédits de trésorerie qui enregistrent une hausse de +15,7%.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, baissent de -0,3% et représentent près de 47% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
TOTAL CREDITS	9 616	9 459	+1,7%
Crédits en capital :	9 540	9 374	+1,8%
Consommation Particuliers	372	399	-6,7%
Habitat	4 746	4 660	+1,8%
Trésorerie & Autres	878	758	+15,7%
Equipement	3 545	3 558	-0,4%
Créances ratt. et accessoires	76	85	-10,4%

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
Crédits en capital :	9 540	9 374	+1,8%
dont Crédits sains	8 913	8 790	+1,4%
dont Cr. sensibles & douteuses	627	585	+7,3%

Les réalisations brutes de crédits, y compris les crédits « stand-by », s'élèvent à plus de 1,6 milliards d'euros. Elles baissent de -20,0% par rapport à 2011.

Elles se répartissent comme suit :

- 663 Millions d'euros de crédit Habitat (-26,9%)
- 822 Millions d'euros de crédit d'Equipement (-14,6%)
- 158 Millions d'euros de crédit à la Consommation (-14,3%).

La Vente de Services

L'année 2012 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- l'assurance Plein Droit progresse de près de 1.500 contrats et la Santé de plus de 900 contrats ;
- les produits d'assurance Prévoyance (Garantie des Accidents de la Vie - Valeur Prévoyance Garantie Décès) gagnent plus de 500 contrats ;
- le produit Garantie Obsèques progresse de plus de 1.700 contrats.

et de la Collecte :

- le produit Floriagri, de l'offre Agri Pro, évolue de près de 2.400 contrats.

PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

LE COMPTE DE RESULTAT (comptes individuels)

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
Produit Net Bancaire	354,6	362,3	-2,1%
intérêts et produits assimilés	386,7	375,8	+2,9%
intérêts et charges assimilées	-207,6	-213,0	-2,5%
revenu des titres à revenu variable	4,4	30,9	-85,8%
commissions (produits)	188,3	186,5	+0,9%
commissions (charges)	-19,9	-17,3	+14,7%
résultat sur portefeuille de négociation	0,2	0,2	-15,4%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	2,0	-1,9	-203,7%
autres produits d'exploitation bancaire	1,8	1,8	-0,4%
autres charges d'exploitation bancaire	-1,2	-0,7	+87,5%

PNB par marges

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
Produit Net Bancaire	354,6	362,3	-2,1%
Marge d'Intermédiation Globale	192,2	185,5	+3,6%
Marge sur Prestations et Services	148,1	147,0	+0,7%
Marge sur portefeuille et propre CR	14,4	29,3	-50,8%
Marges diverses	-0,1	0,5	-115,6%

Le PNB affiche une baisse de -2,1%.

Marge d'Intermédiation Globale

Sous l'effet de la croissance des encours de crédits et de collecte d'une année sur l'autre, de la poursuite des effets de l'amélioration de la gestion du refinancement et d'une reprise de provision exceptionnelle sur des prêts bonifiés agricoles (provision ASP) de 2,4 M€, la marge d'intermédiation progresse de +6,7 M€.

Les intérêts sur crédits en 2012 progressent de +408 K€.

Les charges sur ressources clientèle progressent de +1,6 M€ : la baisse des charges sur avances miroirs de la collecte de -13,6 M€ ne permet pas de compenser la progression des charges sur les DAT de +15,1 M€.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, baissent fortement de -12,4 M€ sous l'effet des diminutions des charges sur avances traditionnelles et globales et des emprunts en blanc.

Les commissions de collecte baissent de 4,7 M€ sous l'effet de la baisse des taux de rémunération perçue par la Caisse régionale.

Au niveau de la provision épargne logement, une baisse de la reprise de -560 K€ est constatée par rapport à 2011.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) évolue de +1,1 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- une progression de la marge crédits sur la facturation fonctionnement courant : +1,1 M€ du fait de commissions perçues sur les grandes entreprises
- une progression de l'Assurance Décès Invalidité (ADI) crédit de 1,6 M€
- une hausse des commissions de compte sur fonctionnement courant de 560 K€ du fait principalement de la commission de plus fort découvert suite à la mise en place de la tarification sur les lignes de trésorerie des agriculteurs
- une hausse des produits liés aux autres services de +1,2 M€ sous l'effet du remboursement de l'amende Echange Image Chèque
- une progression du poste assurance IARD, Prévoyance de +1,1 M€.

A noter la forte baisse des commissions sur les cartes, -1,2 M€, du fait de la baisse de la Commission Interbancaire de Paiement depuis octobre 2011.

Marge sur le compartiment Fonds propres

Cette marge est en très forte diminution, -14,9 M€, liée à l'absence de versement des dividendes de Crédit Agricole S.A. et des intérêts aux prêts associés.

Marges diverses

Elles sont en baisse de -522 K€ du fait du transfert de la charge d'un montant de 490 K€, liée à la quote-part sur le résultat Open/Suppletis des charges de fonctionnement au Produit Net Bancaire. Cela fait suite à la mise en place d'une Société en Participation avec Crédit Agricole Consumer Finance pour les crédits à la consommation.

Les Charges de Fonctionnement Nettes ont progressé de 9,5 M€ en 2012.

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
Charges de fonctionnement nettes	197,0	187,5	+5,1%
Frais de Personnel	113,3	108,1	+4,8%
dont : intéres., participation, abondement	12,2	15,3	-20,4%
Autres frais administratifs	75,1	71,6	+4,9%
Dotations aux amortissements	8,6	7,7	+11,1%

Les charges de personnel progressent sensiblement, +5,2 M€, sous l'effet d'une augmentation des engagements sociaux de 1,2 M€, de l'augmentation du taux du forfait social de 8% à 20% sur l'intéressement, la participation et l'abondement, soit une progression de +1,7 M€ et de la provision sur la taxe sur les salaires de 1,3 M€.

Les autres frais administratifs progressent de +3,4 M€ du fait du doublement de la taxe systémique, +1,4 M€, et de la comptabilisation d'une provision pour litige fiscal.

Les Dotations aux amortissements

Ce poste est en augmentation de 11,1%. Les investissements sont passés de 11,5 M€ en 2011 à 10,6 M€ en 2012.

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 157,7 M€, en baisse de - 9,8% du fait de la diminution du Produit Net Bancaire et de l'augmentation sensible des charges de fonctionnement.

Par conséquent, le coefficient d'exploitation se dégrade et passe de 51,7% en 2011 à 55,5% en 2012.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros	déc-12	déc-11	variation
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	157,7	174,9	-9,8%
Coût du risque	-26,7	-27,8	-3,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	130,9	147,0	-11,0%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-1,7	-4,7	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	129,2	142,3	-9,2%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-50,2	-51,2	-2,0%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementée:	2,2	0,0	ns
RESULTAT NET	81,2	91,1	-10,9%

La dotation nette au coût du risque s'élève à **26,7 M€**, contre 27,8 M€ en 2011.

Concernant le provisionnement individuel des créances douteuses, les efforts de provisionnement ont été maintenus et la situation est en amélioration.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciations des créances douteuses s'élèvent à 15 M€ en 2012, contre 30,1 M€ l'année précédente.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital est en diminution, passant de 68,5% à 66,7%.

Le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport à l'encours total des crédits diminue encore cette année pour s'établir à 2,81% contre 2,89% à fin 2011.

L'encours des provisions collectives et sectorielles sur les encours sains a fortement progressé, passant de 102,6 M€ à 113,8 M€, soit une hausse de 11,2 M€. La filière Habitat est particulièrement concernée par cette hausse du risque crédit.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, négatif de **1,7 M€**, est principalement constitué des dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participation détenus sur des sociétés du groupe Crédit Agricole.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) a fait l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 2,2 M€.

Le Résultat net : après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **50,2 M€**, intégrant la réallocation d'Impôt sociétés issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, le résultat net s'établit à **81,2 M€**, en baisse de 10,9% par rapport à 2011.

Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2013 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2012 :	81.230.194,00 €
Rémunération des parts sociales :	2.207.121,04 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	7.163.230,58 €
Affectation à la Réserve Légale :	53.894.881,78 €
Affectation à la réserve facultative :	17.964.960,60 €

LE BILAN (comptes individuels)

Au 31 décembre 2012 le bilan de la Caisse régionale s'élève à 11.418 M€, en progression de 2,8% par rapport à 2011.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/12	31/12/11	variation
TOTAL ACTIF	11 418	11 109	+2,8%
opérations interbancaires & assimilées	87	55	+60,4%
opérations internes au Crédit Agricole	467	427	+9,5%
opérations avec la clientèle	9 435	9 270	+1,8%
opérations sur titres	347	311	+11,6%
valeurs immobilisées	803	803	+0,1%
comptes de régularisation et actifs divers	279	244	+14,5%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Leur montant s'élève à 60 M€ à fin 2012. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 27 M€.

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. Leur montant s'élève à 467 M€, en augmentation de 40 M€, notamment due à une évolution des placements monétaires à terme.

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 9.435 M€, en progression de 1,8% et représentent près de 83% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre les encours de crédits à la clientèle pour 9.627 M€ diminués de 193 M€ de provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses. Le taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses en capital, intérêts et accessoires s'établit à 71,3% à fin 2012 contre 73,3% en 2011.

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement s'élèvent à 347 M€ et sont en augmentation de 36 M€. L'encours brut des titres d'investissement a augmenté de 39,6 M€ et les provisions pour dépréciation attachées n'ont pas évolué. L'encours brut des titres de placement a diminué de 6,9 M€, tandis que les provisions liées à leur dépréciation ont diminué de 3,3 M€.

Les valeurs immobilisées représentent 803 M€, comprenant 82,3 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 721 M€ de titres de participation, dont 638,6 M€ détenus dans la SAS Rue La Boétie (groupe Crédit Agricole SA). La valeur des titres et la valeur du compte courant SAS Rue de la Boétie sont sans changement sur l'exercice.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/12	31/12/11	variation
TOTAL PASSIF	11 418	11 109	+2,8%
opérations interbancaires & assimilées	0	1	-65,8%
opérations internes au Crédit Agricole	5 936	5 977	-0,7%
opérations avec la clientèle	3 580	3 410	+5,0%
dettes représentées par un titre	93	2	ns
comptes de régularisation et passifs divers	211	188	+12,2%
provisions & dettes subordonnées	351	351	+0,0%
fonds pour risques bancaires généraux	21	23	-9,6%
capitaux propres	1 225	1 155	+6,1%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 5.936 M€, est resté stable et représente 51,9% du passif total.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, progressent de 170,3 M€ pour atteindre 3.580 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle diminuent de presque 1%, tandis que l'encours des dépôts à terme évolue de 178,4 M€.

Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 93 M€. Celles-ci touchent essentiellement le compartiment des certificats de dépôts négociables dont l'encours passe de 1,4 M€ à 93 M€. L'encours des bons de caisse s'établit à 0,1 M€, enregistrant une baisse de 1 M€.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

Les provisions et dettes subordonnées s'élèvent à 351 M€ et sont stables.

Le compartiment des provisions, d'un montant de 173,3 M€, augmente de 19,9 M€. Les principales évolutions sont : augmentation de l'encours des provisions collectives et sectorielles de 11,2 M€, diminution de la provision épargne logement de 1,3 M€, augmentation de la provision pour charges sur dépôts à terme de 6,7 M€, diminution des risques opérationnels de 2,3 M€, et constatation d'une provision pour litige fiscal lié à l'épargne réglementée de 3,2 M€.

Le compartiment des dettes subordonnées diminue de 19,8 M€ en raison de l'arrivée à échéance de deux titres subordonnés remboursables Radian.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 70,3 M€ (+6,1%) notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2011. Les réserves atteignent ainsi 792,3 M€ à fin décembre 2012, contre 712,1 M€ en 2011. Le résultat de l'exercice diminue de 9,9 M€, soit -10,9%.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2012 à 300 milliers d'euros, contre 152 milliers d'euros au 31 décembre 2011. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, et dans un délai maximum de 30 jours date de facture.

LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 90 Caisses locales qui lui sont affiliées. En application de la réglementation bancaire, le fonds dédié FCP SEQUANA, créé en 2007, est intégré dans le périmètre de consolidation.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation.

A – LE RESULTAT

en millions d'euros

	31/12/12			31/12/11	
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	Retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Produit Net Bancaire	354,6	9,8	-115,8	248,6	369,4
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-196,9	-0,9	1,4	-196,4	-188,6
Résultat Brut d'Exploitation	157,7	8,9	-114,4	52,2	180,8
Coût du risque	-26,7	0,0	1,0	-25,7	-28,1
Résultat d'exploitation	131,0	8,9	-113,4	26,5	152,7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1,8	0,0	1,8	0,0	0,0
Résultat Courant Avant Impôts	129,2	8,9	-111,6	26,5	152,7
Impôts sur les bénéfices	-50,2	-0,9	2,0	-49,1	-46,1
F.R.B.G.	2,2		-2,2	0,0	0,0
Résultat Net	81,2	8,0	-111,8	-22,5	106,6

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels concernent les points suivants :

Le Produit net bancaire :

- Valorisation par résultat des titres disponibles à la vente (AFS) : -113,6 M€, dont notamment SAS Rue de la Boétie -99,7 M€, SACAM International -10,3 M€ et titres de placement -3,3 M€
- Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat : +0,3 M€
- Elimination des intérêts sur parts sociales perçus par les Caisses locales de la Caisse régionale : - 2,9 M€

Les charges générales d'exploitation :

- Ecart actuariels sur avantages post-emploi pour +1,1 M€, enregistrés directement au niveau des capitaux propres

Le coût du risque :

- Reclassement de la reprise de provisions sur avances consolidables des SNC hôtelières du Groupe Disney pour +1,4 M€

Les impôts sur les bénéfices :

- Variation des impôts différés déterminés principalement sur les provisions considérées comme non déductibles fiscalement.

B – LE BILAN

ACTIF en millions d'euros	31/12/12	31/12/11	variation
Caisses, Banques centrales	49,0	52,9	-7,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14,5	14,6	-0,9%
Instruments dérivés de couverture	45,0	40,3	+11,6%
Actifs financiers disponibles à la vente	791,6	792,2	-0,1%
Prêts et créances (clientèle et ét. de crédit)	9 844,0	9 641,1	+2,1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts	29,9	28,4	+5,3%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	173,2	120,7	+43,5%
Actifs d'impôts	74,5	69,8	+6,7%
Comptes de régularisation et actifs divers	268,3	230,0	+16,7%
Immeubles de placement	4,6	4,6	-1,9%
Immobilisations corporelles et incorporelles	77,5	75,5	+2,6%
TOTAL	11 372,1	11 070,2	+2,7%

PASSIF en millions d'euros	31/12/12	31/12/11	variation
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8,3	6,5	+27,7%
Instruments dérivés de couverture	37,0	33,3	+11,2%
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	9 366,7	9 244,8	+1,3%
Dettes représentées par un titre	93,1	2,5	N.S.
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39,4	34,1	+15,4%
Passifs d'impôt	1,0	5,7	N.S.
Comptes de régularisation et passifs divers	204,8	173,8	+17,8%
Provisions pour risques et charges	57,7	48,8	+18,2%
Dettes subordonnées	176,9	196,5	-10,0%
Capitaux propres part du groupe	1 387,1	1 324,2	+4,8%
TOTAL	11 372,1	11 070,2	+2,7%

Les principales variations par rapport aux comptes individuels de la Caisse régionale sont les suivantes :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur, et intégrées dans le bilan consolidé,
- différence de valorisation des titres disponibles à la vente nette d'impôts différés pour +6,7 M€,
- reclassement en résultat des pertes latentes sur titres SAS Rue La Boétie : -86,2 M€,
- les provisions collectives sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan pour 113,8 M€,

- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés pour 149,7 M€ de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les principales variations de capitaux propres par rapport aux comptes individuels sont détaillées dans le tableau présenté ci-dessous.

Passage des capitaux propres individuels aux capitaux propres consolidés

en millions d'euros	31/12/12				31/12/11
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Capital et réserves liées	319,8	199,2	-79,4	439,6	436,0
Réserves consolidées	824,1	20,2	112,4	956,7	864,0
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	13,3	13,3	-82,3
Résultat Net	81,2	8,0	-111,7	-22,5	106,5
Capitaux propres consolidés	1 225,1	227,4	-65,4	1 387,1	1 324,2

- **Capital et réserves liées** : annulation des titres de la Caisse régionale détenus par les Caisses locales pour 79,4 M€,
- **Réserves consolidées** :
 - retraitement des dividendes versés entre les sociétés du groupe pour +2,9 M€
 - annulation des FRBG pour +23,3 M€
 - retraitement des non-valeurs pour -0,4 M€
 - valorisation des portefeuilles et des dérivés pour +12,8 M€
 - retraitement des avantages post-emploi pour +0,8 M€
 - constatation des impôts différés pour +72,9 M€
- **Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres** :
 - gains ou pertes latents différés représentés par la réévaluation à la juste valeur des titres AFS pour +20,6 M€
 - gains et pertes actuariels sur avantages post emploi pour -1,5 M€ ces gains et pertes étant ajustés de la charge d'impôts correspondante pour -5,7 M€.

REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices précédents était la suivante :

- 9 138 505,86 € ont été versés au titre de l'exercice 2009 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 500 898,18 € ont été versés au titre de l'exercice 2010 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 10 961 560,87 € ont été versés au titre de l'exercice 2011 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

EVOLUTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Durant l'exercice, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne a créé une filiale destinée à acquérir et gérer des participations dans des sociétés non cotées, présentes sur son territoire géographique : la SAS CREINVEST, sise 18 rue Davout, à Dijon (21000), au capital de 1.000.000 euros, détenu en totalité par la Caisse régionale Champagne-Bourgogne. Au 31 décembre 2012, le capital de cette société était libéré à hauteur de 50%.

FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants ¹ :

- **Les risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- **Les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- **Les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sien du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole SA.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole SA de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectif et politique

☑ Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus. Il avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités. Il propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'administration, puis les met en application dans les services, réseaux d'agences et procédures.

☑ Description de la politique en matière de risques crédits :

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques, en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle comprend :

- un cadre structurant la gouvernance, les acteurs, les orientations en matière d'engagement et les modalités d'intervention. Il institue l'usage de la notation Bâle II et les repères usuels : délégations, concentration et partage des engagements, procédures d'alertes, revue des risques, couverture des risques,
- des politiques d'intervention sectorielles par les directions concernées, précisant le cadre général pour considérer les spécificités de distribution : secteurs sensibles, politique garanties, délégations... Leurs applications sont limitées aux 4 départements de la circonscription de la Caisse régionale, avec « droit de suite » conformément aux dispositions internes au groupe Crédit Agricole.

Son fonctionnement repose sur trois points :

- la qualification du risque de défaillance avalisée en Conseil d'Administration (Très Faible à Avéré), fondée sur la probabilité de défaut à un an calculée par les dispositifs Bâle II. Cette qualification, réexaminée au minimum une fois par an, permet de préciser l'exercice des délégations, les limites d'engagement, la gestion des débiteurs, les revues des risques, les reportings de gestion...
- des délégataires agissant selon les subdélégations accordées par la Direction Générale, variables selon les marchés et applicables par métiers (directeur d'agence, instructeur crédit siège, directeur d'activité...),
- des modalités de gouvernance pour ajuster la politique d'engagement via un Comité dédié aux risques crédits, organisant aussi les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Ce cadre général a été avalisé en Conseil d'Administration du 16 décembre 2005 et publié en mai 2006 après considération du CRBF 97-02 modifié. Les politiques d'intervention ont été promulguées sur le premier semestre 2006. Celle des particuliers a été finalisée en mars 2007 après considération d'impacts importants au plan logiciels (GREEN, SIMUL CA) et liés à l'organisation réseau. Elles ont été revues par le Conseil

d'administration le 1er décembre 2010 en termes de modalités d'engagement (limites de concentration et de partage du risque). La politique crédit n'a pas été modifiée en 2011 (acté par le Conseil d'Administration), en revanche, des évolutions ont été soumises au Conseil d'Administration du 27 avril 2012. Elles intègrent, d'une part, des évolutions réglementaires telles que la prise en compte de la charte GISSLER et l'application du regroupement « universel » des notes LUC en quatre classes sur les marchés des Particuliers, Professionnels et de l'Agriculture. D'autre part, diverses analyses réalisées sur des dossiers récents entrés en contentieux ont conduit à des modifications de schémas délégataires sur la banque de détail. Enfin, la politique sur la banque Corporate a été revue afin de tenir compte, notamment, de la mutation du secteur agro-alimentaire et coopératif.

☑ Le respect et suivi de la stratégie risque :

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixées par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est en responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement des unités :

- outils Bâle II : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,
- contrôle central des risques crédit : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse régionale, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits agences.

☑ Diversification des risques de contrepartie :

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques en fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des arrangements ou la participation à des syndications, néanmoins dans la limite de 15 % des engagements de la grande clientèle Entreprises et sur des notations de référence des clients de qualité (NOR Bâle II),
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS lorsqu'une contrepartie atteint 20M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Chaque schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II.

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusions de financement, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Elles sont :

- générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux, inscription au FICP, niveaux de risque Bâle II «FORT» et « AVERE », affaire en procédure collective, Notation BDF > 5,
- préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement, absence d'ADI ou de garantie obligatoire, note ANADEFI, crédits réglementés, restructurations de créances... Les règles peuvent prévoir un délégataire localisé dans le réseau,
- sectorielles selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité : dans le cadre de création/reprise (professionnels uniquement), les segments définis « intermédiaires » et « risqués » sont systématiquement hors délégation (ex. segments « risqués » : CHR, habillement et chaussures, agence immobilière...)

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations JA) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements Caisse régionale selon les Marchés.

En cas de pré-attribution de crédits (open, soprano), la décision d'octroi est déléguée à l'instructeur après contrôle de l'absence de FICP, d'interdiction bancaire et de niveaux de risque Bâle II « FORT » ou « AVERE ».

Les dossiers les plus importants ou les secteurs considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour ambition de donner un avis de 2^{ème} regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (Direction générale Adjointe, Directeur du Marché des Entreprises, RCPR) avant passage en Comité des Engagements, un avis indépendant étant alors systématiquement émis par l'unité de contrôle central des risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

2. Méthodologie et système de mesure risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, et reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,

- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), afin d'élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACP.

Le dispositif de notation doit permettre de consolider les engagements par note et de définir des processus homogènes de gestion des risques (politiques de crédit, délégations...), sur la base de grades de notation identiques, quelle que soit l'entité ou la méthode de notation. D'où la définition d'une échelle de notation unique pour la Grande Clientèle. Chaque note de l'échelle maître est définie par une probabilité de défaut au travers du cycle. L'échelle maître est constituée de deux parties : d'une part, 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, d'autre part, deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Par ailleurs, une table de correspondance entre la notation Groupe et les diverses Agences de Notation a été définie au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La gouvernance de ces dispositifs s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe au niveau de Crédit Agricole SA. Les évolutions décidées sont alors spécifiées pour devenir opérationnelles et applicables dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Les modèles sont actualisés annuellement via des procédures de backtesting fédérées par Crédit Agricole SA. La dernière actualisation date de fin janvier 2012 pour la banque de détail et de juin 2012 pour la banque Corporate.

La Caisse régionale est garante des données qui alimentent les dispositifs. Elle suit et justifie mensuellement leur production locale, comparativement aux standards de qualité définis par Crédit Agricole SA et dans un cadre de contrôles permanents. Elle utilise les notations produites dans ses procédures d'octroi et de gestion des crédits.

Dans le cadre de la démarche d'homologation du système de notation Grande Clientèle auprès de l'ACP, des actions de correction ont été menées au cours de l'année 2012 afin d'améliorer la fiabilité de certaines données de notation. Crédit Agricole SA a ainsi mis à disposition de la Caisse régionale, mensuellement et à partir de février 2012, un kit « benchmark notation » permettant de positionner la qualité de notre processus de notation par rapport à la moyenne des Caisses régionales et à LCL, avec notre classement sur chacun des indicateurs de qualité retenus.

2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chaque partenaire qui le compose (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurés mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, à l'exception des opérations de marché (dérivés, position en cash) et des encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3), entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie

appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

2.3 Consolidation des risques crédit

La consolidation des engagements sur une contrepartie varie selon l'approche retenue.

Pour le pilotage, les contrôles, les revues et les déclarations réglementaires, le périmètre considéré est précisément celui du groupe de risque Bâle II. Les divers suivis (tableaux de bord, cartographies de secteurs d'activité, inventaire et revues de contreparties,...) sont réalisés à partir d'infocentre issus d'Arcade et du logiciel prêts GREEN. Ils restituent les notions de Bilan et Hors Bilan, risques réels, encours en cas de défaut (EAD) et pertes attendue (EL).

Pour l'octroi, des globalisations spécifiques sont faites, elles tiennent compte de la présence de partenaires liés (liens familiaux, participation au capital ou dépendance économique), des obligations de caution et des engagements décidés et non réalisés. Elles diffèrent selon la nature de clientèle et sont normalisées par des procédures :

- Banque de proximité = les engagements sont décidés en « brut » hors réduction du risque et pondération Bâle II, l'éventuelle garantie ou assurance étant un élément complémentaire pour la décision.
- Grande clientèle = les demandes d'engagement sont présentées en brut, en considérant les garanties de manière à appréhender le risque net final.

3. Dispositif de surveillance

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,
- une approche de contrôles permanents portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse régionale et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- une approche de revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (Grands Risques et risques Forts).

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE d'une part et Arcade d'autre part. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse est présentée mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Conseil d'Administration.

Les limites de concentration et de partage du risque

Au 31/12/2012, les limites définies au sein de la Caisse régionale sont les suivantes :

MARCHE	Périmètre et niveau de risque critique	Engagement brut maxi sur un groupe de risque	Partage du risque	Risque net maxi
IAA / Coopératives	Sur le groupe de risque	≤ 150 M€	> 5 ME	50 M€
Autres Entreprises, logement social privé et institutionnels		≤ 100 M€	> 5 ME	35 M€
Collectivités Publiques		≤ 100 M€	> 10 ME	/
Promotion Immobilière		≤ 8 M€	> 2 ME	/
Professionnels et Associations		≤ 10 M€	Prof. Lib. : > 3 ME Autres : > 2 ME	/
Agri / Viticulture		≤ 10 M€	> 5 ME	/
Particuliers		≤ 10 M€	> 2 ME	/

Ces limites ont été revues en avril 2012. Les plafonds sont valables pour les contreparties ayant une notation Bâle II de A à C⁻, en effet, des sous-plafonds ont été définis pour les contreparties ayant des notations Bâle II inférieures (ex : engagement maximum de 30 M€ en brut et 10 M€ en net pour les Autres Entreprises).

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations s'effectue sur un périmètre normalisé, le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,
- par le contrôle central des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent,
- lors des revues risque sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues risques « forts » et les revues détection.

Les contreparties entrant au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR, s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2012, les dix plus grosses contreparties en engagements bruts (hors instruments financiers), sur le périmètre « corporate » incluant les Collectivités Publiques, totalisent :

Contreparties Corporate	Engagements en K€ 31/12/2012	Engagements en K€ 31/12/2011
engagements des 10 contreparties les plus importantes	786 586	807 518
poids des 10 contreparties les plus importantes sur EAD total	7,17%	7,23%

Au 31/12/2012, le montant des encours garantis par FONCARIS s'élève à 320,237 M€, soit 10,95 % des engagements de la Caisse régionale.

3.2 Processus de revue de portefeuille, de suivi sectoriel, des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les revues définies officiellement sur la Caisse régionale sont les suivantes :

Quoi	Objectifs	Pilote	Comment	Nbre	Reporting
Comité Agence Banque de Détail	Examiner régulièrement les retards > 30 jours et les CDL. Recenser les actions mises en œuvre et les modalités de régularisation	CCR*	Ciblage exhaustif de tous les retards et CDL des agences du réseau de proximité, y compris les entités gérées par RAC. Mise à disposition par CCR, chaque début de mois, des listings et du taux de réponse du mois précédent.	12	Collecte et compilation listings par la Direction Commerciale, transmission à CCR qui diffuse aux marchés et à Recouvrement.
Comité des risques détection / Direction des Entreprises	Examiner régulièrement les comptes débiteurs > 30 jours et retards crédit, suivre les garanties à échéances et les contre-garanties OSEO + suivi spécifiques. Suivi des notations Bâle II.	Service Engagement Entreprise	Ciblages débiteurs, retards, garanties échues et contre garanties fournis par CCR + suivi spécifiques des dossiers sous procédure ou médiation + dossiers détectés par les Centres d'Affaires. Notation Bâle II fournies par le service Outils Bâle 2.	12	PV par service Engagement Entreprises, transmis à CCR.
REVUE DES GRANDS RISQUES	Examiner les plus gros Groupes de Risque de CACB.	CCR	Ciblage Groupes De Risque hors CTX sur un niveau d'encours plancher : 10 M€ Coll. Pub, 5 M€ Entreprises et PIM, 1,5 M€ Agriculture, 1 M€ Particuliers, Professionnels, et Associations, quelque soit leur notation.	2	PV par CCR + fiches annexées et listing du ciblage.
REVUE DES RISQUES FORTS	Examiner les clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort. Tous marchés, prévention et provisionnement.	CCR	Ciblage hors recouvrement des Groupe De Risque qualifiés Fort, tous marchés. Sélection du TOP 50 des plus gros encours par marchés.	2	PV par CCR + listing du ciblage.
REVUE DETECTION	Etude de clients identifiés a priori comme sensibles. Mise en défaut éventuelle.	CCR	Ciblage tous marchés hors recouvrement du TPO 20 des retards > 30 j par marché et du TOP 20 des CDL par marché.	7	PV par CCR + listing du ciblage.
REVUE CDL : Plus gros dossiers Recouvrement Amiable	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provisions.	CCR	Sélection par CCR des 20 dossiers les plus importants en encours bruts et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Plus gros dossiers CTX	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provision.	CCR	Sélection par CCR des 20 dossiers les plus importants en encours et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	4	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
REVUE CDL FORCES	S'assurer de la pertinence des motivations du classement spécifique de ces créances, provisions complémentaires.	CCR	Ciblage exhaustif des CDL forcés.	4	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
REVUE CDL : Nouvelles entrées Recouvrement du mois M-1	S'assurer de la bonne prise en compte des entrées du mois précédent.	CCR	Ciblage des 20 plus gros encours en entrées Recouvrement.	12	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
REVUE CDL : Liste des dossiers sains en gestion Recouvrement	Justifier de leur présence, apurement du stock.	CCR	Ciblage exhaustif par CCR.	4	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
REVUE CDL : Dossier CDL REC + Agences avec encours importants ou non provisionnés	Justifier le niveau de provisionnement	CCR	Ciblage des Groupes De Risque avec encours net > 140 k€ (en contrôlant que 20 dossiers au moins sont non provisionnés ; à défaut 20 dossiers non provisionnés seront étudiés).	4	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.
REVUE CDL : Dossiers CDL Contentieux avec encours résiduel important	Justifier le niveau de provisionnement	CCR	Ciblage exhaustif des créances avec encours net > 50 k€.	2	Reporting Recouvrement + revue trimestrielle avec PV par CCR.

3.3 Processus de suivi des risques sur base consolidée

La situation de la Caisse régionale en matière de risque crédit (au global, par marché et/ou segment de notation) ainsi que les conclusions sur les diverses analyses, contrôles et revues des risques sont présentées en Comité des Risques Crédits tous les trimestres. Elles sont, par ailleurs, consignées sur un procès verbal diffusé à la Direction Générale.

Le rôle de ce Comité consiste à suivre la qualité des engagements et des réalisations, statuer sur les éventuels évolutions ou ajustements de la politique d'engagement (ajustement des limites, des niveaux de risques Bâle II, des délégations...), décider de la mise en place de nouvelles revues de portefeuille ou encore de l'opportunité de couverture de risques détectés notamment lors de revues.

Sa présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe « fonctionnement », le secrétariat est confié à la Direction Conformité Qualité et Organisation (DCQO). Y participent les Directions de développement impliquées en matière de crédit (ou leurs représentants), la Direction Financière, les responsables des unités Recouvrement et Contentieux (RAC) et Outils Bâle II (OBR).

3.4 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

Par ailleurs, au 31/12/2012, la Caisse régionale n'est pas exposée aux dettes souveraines étrangères.

3.5 Impacts de stress scenarii

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Deux natures de scenarii sont à considérer :

① Les stress macro-économiques définis et analysés au niveau Groupe. Ces scenarii seront déclinés sur le portefeuille de chaque Caisse régionale (notamment au niveau secteur d'activité). Il s'agit d'appliquer un scénario économique «sévère, plausible mais néanmoins peu probable», il s'étend sur deux années et permet d'identifier des vulnérabilités sur le maximum de secteurs (stress déterministe) dans la mesure où il touche l'ensemble des portefeuilles d'une Caisse régionale. Il se traduit par des variations entre un état initial et un scénario stressé en terme de données macro-économiques (exemple : augmentation de +X% du taux de chômage, baisse du PIB de N points de base,...).

② Le stress sectoriel et le stress de concentration individuelle: Le stress sectoriel consiste à appliquer des scenarii de stress sur des filières données du portefeuille, afin de mesurer plus finement la réaction de ces secteurs face à une telle situation de crise. Le stress de concentration individuelle consiste à appliquer une dégradation de la notation Bâle 2 aux contreparties estimées comme étant les plus sensibles du portefeuille. Ces deux types de stress sont définis et analysés par la Caisse régionale en fonction de son portefeuille. Ils seront considérés le cas échéant pour ajuster les provisions collectives.

Le kit stress test 2012 a été communiqué, par Crédit Agricole SA, en octobre 2012. Les résultats, présentés dans le cadre du Comité des Risques du 18/12/2012, ont permis de noter que la Caisse régionale est capable d'absorber les risques induits par le stress scénario sans remettre en cause le niveau de ses fonds propres actuels.

Par ailleurs, conformément aux exigences du règlement 97- 02 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant les simulations de crise en matière de risque de crédit, les résultats du stress de dégradation du portefeuille Grande Clientèle proposé par l'ACP en 2009 (inspiré de la crise des PME françaises en 1993) et décliné sur les données au 31/12/2011, ont été fournis à la Caisse régionale début décembre 2012. Bien que le stress proposé soit violent, CACB est capable d'absorber, tant en Fonds Propres qu'en résultat, ses impacts. Les résultats ont été présentés dans le cadre du Comité des Risques du 18/12/2012.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La réduction du risque se fait principalement par l'emploi des sûretés bancaires.

Les garanties convenues avec l'emprunteur sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil Arcade, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire. Celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers ; les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse régionale (FONCARIS, CAMCA, OSEO...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un client est transmis au recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions sur risque né. Des revues périodiques des stocks CDL permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31/12/2012

Marché	EAD K€	% couvert par Hypothèques de 1 ^{er} rang	% couvert par autres Hypothèques	% couvert par Nantissement	% couvert par Gage Espèce	% couvert par Caution	% couvert par organismes de réassurance	% couvert par autres garanties	% sans garantie
Particuliers	4 334 894	27,14%	3,24%	1,96%	0,00%	7,35%	39,85%	0,71%	19,75%
Agriculture	2 136 353	6,55%	0,50%	3,45%	0,00%	38,72%	2,83%	1,09%	46,86%
Professionnels	1 358 639	27,45%	1,58%	16,97%	0,00%	18,07%	11,95%	0,98%	23,00%
Entreprises	1 620 092	8,64%	2,34%	17,95%	0,00%	10,78%	24,60%	4,41%	31,29%
Associations	7 006	20,77%	0,06%	6,70%	0,00%	22,09%	0,60%	0,89%	48,89%
Collectivités Publiques	989 675	0,00%	1,37%	0,00%	0,00%	0,34%	0,34%	90,34%	7,61%
Promotion Immobilière	122 442	53,28%	13,20%	2,33%	0,00%	23,04%	0,39%	4,10%	3,65%

III. Exposition

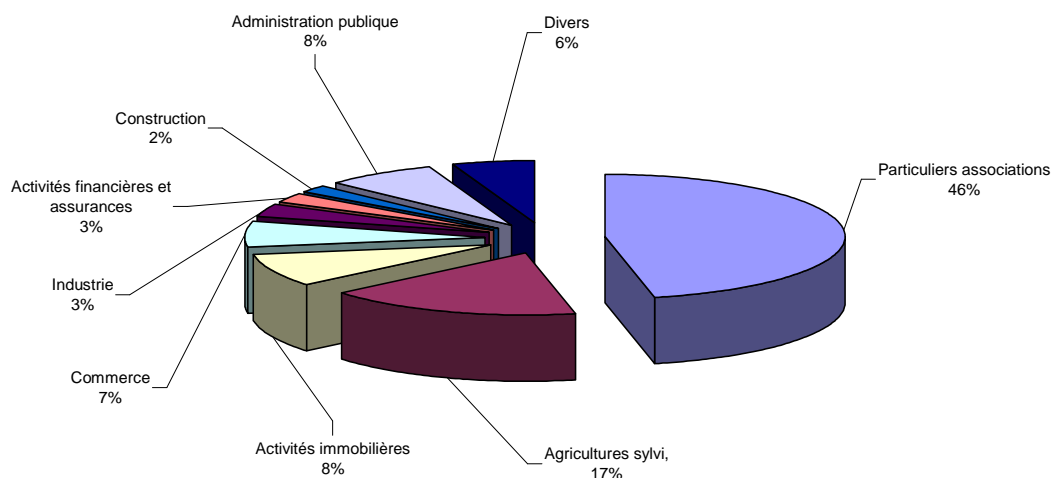
1. Exposition maximale

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	14 470	14 602
Instruments dérivés de couverture	44 993	40 313
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	200 946	186 376
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	11 403	1 650
Prêts et créances sur la clientèle	9 384 809	9 212 758
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	173 224	120 684
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	9 829 845	9 576 383
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 255 010	1 596 270
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	202 257	182 891
Provisions - Engagements par signature	-1 572	-1 508
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 455 695	1 777 653
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT	11 285 540	11 354 036
Pour information		
Opérations internes au Crédit Agricole		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	447 803	426 735
Engagements de financement donnés		100 000
Engagements de garantie financière donnés	2 192	13 911
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (garantie Switch)	417 924	417 924
TOTAL OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	867 919	958 570

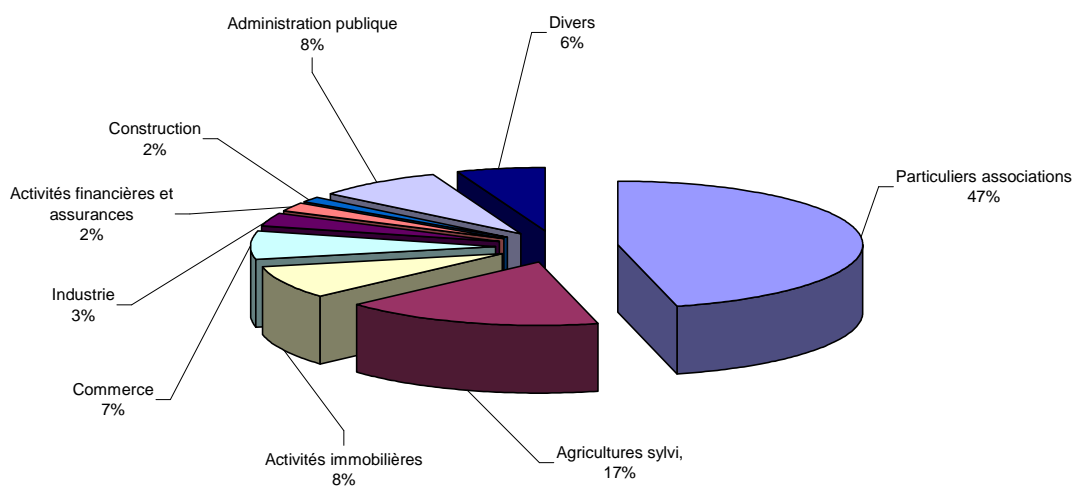
2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2012 du portefeuille global



Ventilation au 31/12/2011 du portefeuille global



La ventilation du portefeuille global au 31/12/2012 est quasi-identique à celle au 31/12/2011.

2.2 Ventilation des encours de prêts et créances en capital par catégories

En milliers d'euros	31/12/2012	en % du total 2012	31/12/2011
Administrations centrales	0	0%	0
Etablissement de crédit	11 403	0%	1 650
Institutions non établissement de crédit	1 065 079	11%	986 257
Grandes entreprises	1 514 714	16%	1 526 326
Clientèle de détail	7 113 943	73%	7 007 219
Total	9 705 139	100%	9 521 452

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

(Cf. annexe 3.1 des comptes consolidés)

Tableau prêts et créances en capital :

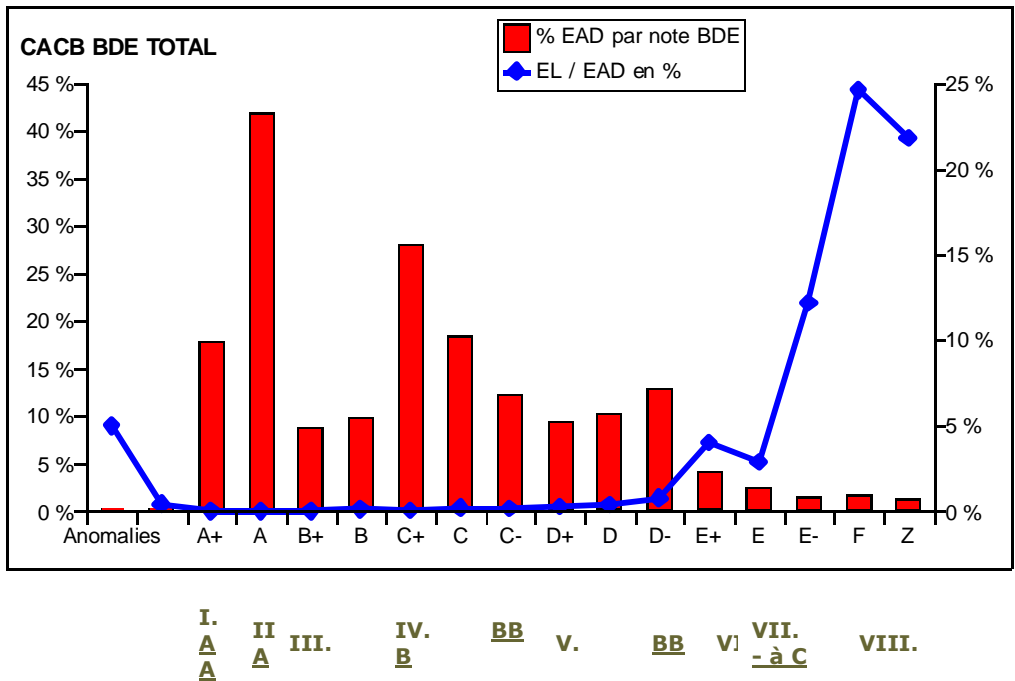
En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Ni en souffrance, ni dépréciés	9 180 411	8 883 321
En souffrance non dépréciés	251 994	360 087
Dépréciés	272 734	278 044
Total	9 705 139	9 521 452

3.2 Analyse des encours par notation interne

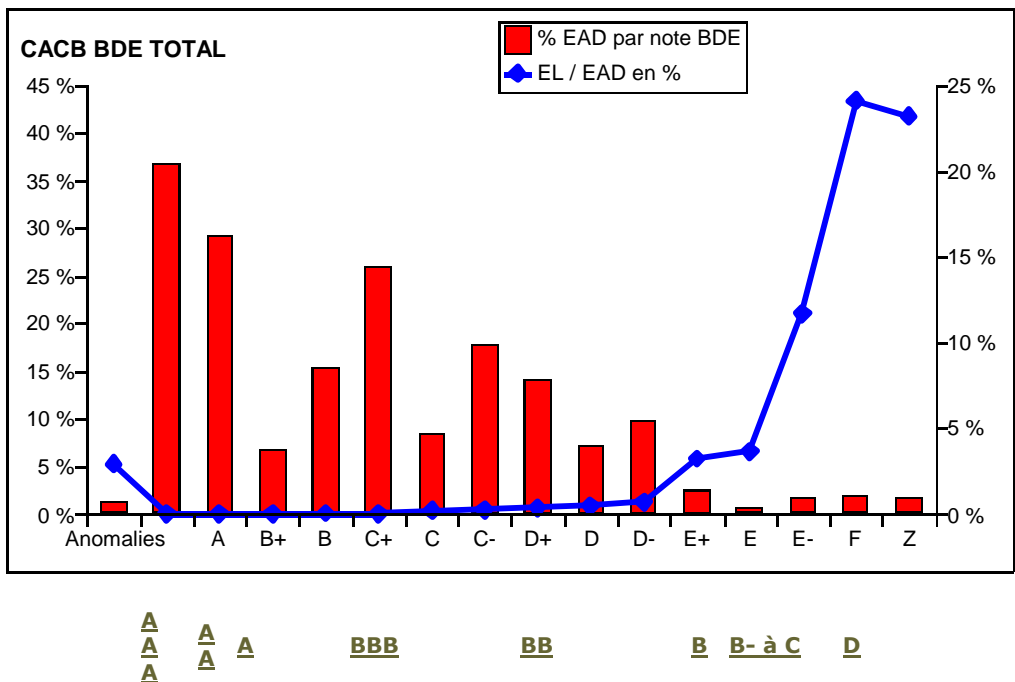
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière). Au 31 décembre 2012, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 2.732 M€ soit 25,85% des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2.851 M€ soit 26,27% au 31 décembre 2011.

Le graphique ci-après présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II (échelle de droite) au 31/12/2011 et au 31/12/2012, avec une échelle en équivalent notation Standard & Poors.

Au 31/12/2012



Au 31/12/2011



EL : Pertes attendues à 1 an
 EAD : Exposition au défaut

EAD Corporate hors défaut (en KE)		
Intervalle de probabilité de défaut	31/12/2012	31/12/2011
AAA à A	1 185	1 392
BBB	890	822
BB	493	490
B	62	38
Sous surveillance	59	34
TOTAL	2 689	2 776

Une dégradation des encours Corporate est observée, celle-ci s'explique en grande partie par l'adoption d'une nouvelle grille de notation.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couvertures de risques

Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou les provisions collectives, calculées à partir des modèles Bâle II.

Les provisions collectives, établies selon les principes du groupe Crédit-Agricole, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne constat des provisions sectorielles destinées à couvrir des risques sur les encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement d'activités identifiées et cycliques. La provision « filière » est constituée sur la base des encours stressés de la filière, en prenant pour hypothèse la dégradation de la qualité de ces encours. Le stress, tient compte d'indicateurs externes et internes. La provision évolue à contre cycle de la conjoncture économique.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés
(cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

	31.12.2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	11 403				11 403
Institutions non établissement de crédit	1 065 079	6 179	-5 829	-1 461	1 057 789
Grandes entreprises	1 514 714	69 792	-55 491	-21 659	1 437 564
Clientèle de détail	7 113 943	196 763	-133 781	-90 706	6 889 456
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	9 705 139	272 734	-195 101	-113 826	9 396 212
					9 396 212

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 6 173 milliers d'euros

	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives et sectorielles	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	1 650				1 650
Institutions non établissement de crédit	986 257	8 031	-6 675		979 582
Grandes entreprises	1 526 326	77 638	-63 864	-15 041	1 447 421
Clientèle de détail	7 007 219	192 375	-133 911	-87 553	6 785 755
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	9 521 452	278 044	-204 450	-102 594	9 214 408
					9 214 408

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 527 milliers d'euros

Les encours dépréciés ont évolué de -1,9% et la Caisse régionale a maintenu sa politique de provisionnement des risques avérés, en couvrant ses encours en capital dépréciés à hauteur de 71,5%.

4. Coût du risque

La dotation nette au coût du risque s'élève à 26,7 M€ dans les comptes sociaux, contre 27,8 M€ en 2011.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions collectives et sectorielles.

Le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le détail de la constitution du risque de contrepartie sur instruments dérivés est présenté en annexe 3.1 des comptes consolidés.

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.
- Au niveau des filiales. Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres de placement détenus par la CR.
- Par ailleurs, Amundi met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques visant à limiter la volatilité des valorisations.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

↳ Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses Régionales, et de surveiller son application.

↳ **Organes de suivi des risques de niveau local** :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Elle est actualisée semestriellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit au moins trimestriellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Finances, Recouvrement et Logistique rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarii de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1.1 La VaR (Value At Risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. En 2011, la mesure de la VaR a été enrichie afin de prendre en compte le risque souverain.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse régionale mesure la Value At Risk du portefeuille de placement avec un niveau de confiance de 99% sur un horizon de 1 mois mensuellement. Le résultat fait l'objet de présentation mensuelle au Comité financier. Le risque maximum défini par la politique financière de la Caisse régionale est limité à 2 mois du résultat net de l'année précédente.

La politique financière prévoit également une alerte à destination du Conseil d'Administration lorsque la VAR dépasse 3 mois du résultat net de l'année précédente.

1.2 Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scenarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scenarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - Les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
 - Les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de placement est suivi au travers de deux scénarii « catastrophe » : un scénario commun au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central et un scénario Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont les hypothèses intègrent un niveau de risque doublé par rapport au scénario national.

Chaque trimestre, les résultats de ces scenarii sont communiqués au Comité Financier. L'impact des scénarii catastrophe est mesuré par classe d'actif. Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées.

1.3 Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des mesures de VaR et de stress scenarii, le Comité financier de la Caisse régionale suit le niveau global de provision sur le portefeuille de titres de placement qui ne doit pas dépasser 3% du PNB par rapport à la valeur totale des titres de placement à la clôture de l'exercice précédent.

En complément de ces mesures, la politique financière prévoit également une limite type « stop-loss » - les pertes individuelles par ligne de titres sont limitées à 25 % de leur valeur d'achat (hors produit à capital garanti).

1.4 L'utilisation des dérivés de crédit

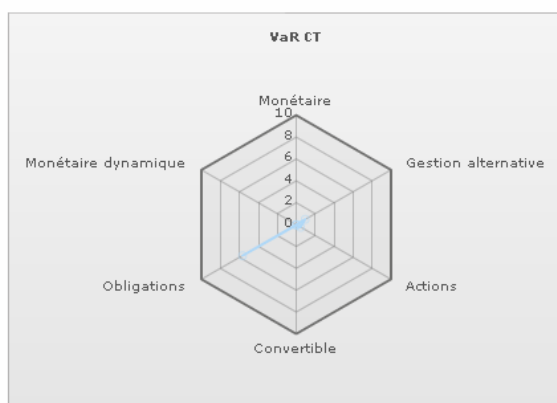
Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

IV. Exposition : activité de marché (Value at Risk)

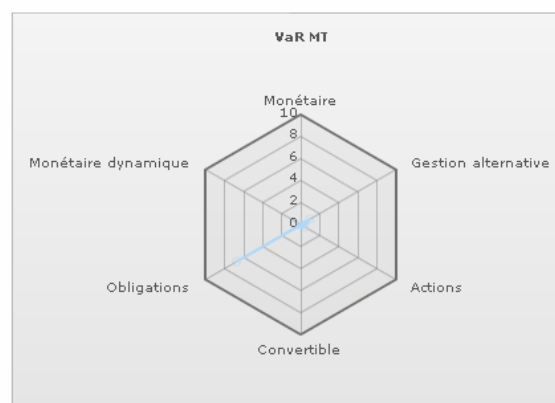
La Caisse régionale subit les risques de marché sur le portefeuille de placements par son exposition aux marchés action et taux et sa détention des actifs alternatifs.

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la VaR totale est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Elle résulte principalement de la poche obligataire. Le risque lié aux classes action et gestion alternative est peu significatif.

Décomposition de la VaR sur 1 an (en montant)



Sur chaque axe, on lit la VaR CT 1 an en montant de chaque poche.



Sur chaque axe, on lit la VaR MT 1 an en montant de chaque poche.

Le tableau ci-dessous présente le détail de l'évolution de la VaR du portefeuille de placement de la Caisse régionale compte tenu de l'évolution de son allocation.

détails	31/12/2011	31/12/2012	Evolution
Encours monétaire	144,84	122,09	-22,75
Encours monétaire dynamique	0	0	0
Encours obligations	44,88	79,84	34,96
Encours actions	1,93	2,48	0,55
Encours gestion alternative	9,84	8,8	-1,04
Encours total	201,49	213,21	11,72
Montant de la VaR (99% à 1 mois)	1,73	2,37	0,64
VaR en pourcentage	0,86%	1,11%	---

La légère hausse de VaR s'explique par l'augmentation de la poche obligataire.

V. Risque Action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposée au risque sur actions sur le portefeuille AFS uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading actif.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement des OPCVM actions ou des EMTN / BMTN indexés sur la performance des indices boursiers.

L'encours du portefeuille d'actifs disponibles à la vente exposé au risque action s'élève au 31/12/2012 à 2,48 M€ par rapport à la valeur de marché globale du portefeuille de placement de 213 M€ :

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) ainsi que les gains et les pertes latents.

La seule participation consolidée de la Caisse régionale est le fonds dédié Sequana pour lequel il n'existe pas de risque action significatif.

3. Actions d'autocontrôle

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.

GESTION DU BILAN

I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Chaque année est présentée au Conseil d'Administration une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au Trésorier / Responsable du service Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont remontés régulièrement à CA SA dans le cadre du contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole SA.

II. Le risque de taux d'intérêt global

- Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

- Gestion du risque

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

- Méthodologie

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse régionale gère son risque de taux en gap statique. L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La Caisse régionale mesure le risque de taux selon un scénario central qui reprend :

- des hypothèses locales concernant les remboursements anticipés,
- les hypothèses des modèles du Groupe pour les autres composantes.

Elle utilise l'outil national CRISTAUX 2 depuis l'arrêté du 31/12/2007.

La Caisse régionale mesure le risque de taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan (y compris sur fonds propres et participations) et du hors bilan, à l'exception des opérations comptabilisées en spéculation ou des positions adossées (micro-couverture, prêts refinancés sur avances traditionnelles).

Les mesures suivies par la Caisse régionale sont :

- le gap de taux fixe,
- le gap de taux inflation,
- le niveau de couverture.

Conformément au règlement 97-02 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe).

L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour l'année 1 glissante et l'année 2 civile
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10 civiles

L'horizon de définition des limites est de 10 ans. Au-delà, les positions ne font plus l'objet d'une limite en montant par maturité.

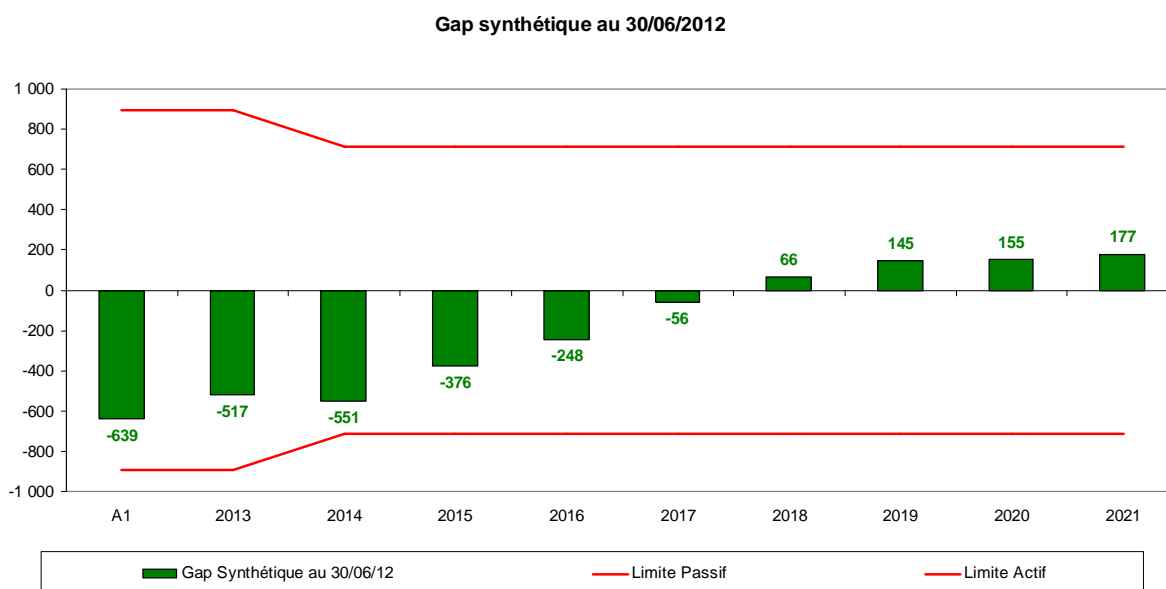
Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

- Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (passif-actif), en M€.

Gaps moyens au 30/06/2012 (M€)	Année 1	2013 à 2016	2017 à 2021
Gaps Euro	- 639 M€	- 248 M€	+ 97 M€



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de 12,78 M€.

Mesurée sur les 10 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 37,1 M€ soit 4 % des fonds propres prudentiels de 925 M€ (FP prudentiels au sens Bâle 2 calculés au 31/12/2011).

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'activité des Caisses régionales en devises s'inscrit dans un double cadre réglementaire et prudentiel.

Elles sont soumises, tant sur les opérations en devises qu'en euros, à l'obligation de remonter de leurs excédents de ressources à Crédit Agricole S.A. en vertu du Code Monétaire et financier.

Par ailleurs, la maîtrise du risque de transformation les oblige à se refinancer à 100% auprès de Crédit Agricole SA.

L'exposition au risque de change du bilan de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite conformément dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (CRB 97-02). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

2. Gestion du risque

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés), Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

3. Conditions de refinancement en 2012

Le contexte de marché de 2012 a été meilleur que celui de 2011. Les problématiques pour trouver de la liquidité étaient moindres et le contexte de taux était favorable. Hormis les CDN pour lesquels, la Caisse régionale a sollicité des contreparties externes, les refinancements de marché se sont faits via les entités du groupe Crédit Agricole.

4. Méthodologie

Conformément au CRB 97-02, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
 - la limite de liquidité court terme (jusqu'à 1 an) définie par le Groupe en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole S.A. sur les marchés. La limite est calculée de manière à permettre à la Caisse régionale de poursuivre sa politique de distribution de crédit pendant un an dans un contexte d'accès dégradé au refinancement sur les marchés financiers. La limite est calculée pour la Caisse régionale par Crédit Agricole S.A. et mise à jour chaque semestre ;
 - un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme piloté par Crédit Agricole S.A. visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement ainsi que le risque de prix sur la liquidité.
- Exposition

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité mesure la capacité de la Caisse régionale à pouvoir faire face à ses exigences à 1 mois.

Le coefficient de liquidité à un mois s'établit pour la Caisse régionale à 122,21 % au 31/12/2012, après l'utilisation totale des accords de financement contractés auprès de Crédit Agricole SA. Ce niveau est conforme avec la réglementation bancaire, avec les normes du Groupe et avec la politique définie par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Emissions

Au 31/12/2012, les refinancements de marché étaient les suivants :

Comptes Courants Bancaires	13 M€
Emprunts en blanc	1 240 M€
Avances Globales	1 406 M€
Avances Spécifiques	662 M€
CDN interbancaires	79 M€
TOTAL	3 400 M€

Par ailleurs, la position de la Caisse régionale est conforme par rapport à l'ensemble des normes définies par le Groupe en matière de gestion de la liquidité.

Se reporter à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Risque de liquidité et de financement »

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

Se reporter à la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés « Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels) ».

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

L'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 1 620 M€.

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

L'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 70,65 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Aucune opération de micro-couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs:
 - ☞ met en place le dispositif de gestion: cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....
 - ☞ anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc....
 - ☞ contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....

☞ s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de contrôle interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0.5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ;
- les indicateurs d'alertes en pourcentage du PNB par catégorie de Bâle II et au niveau global ;
- le rapprochement de la collecte des incidents avec celle de la Caisse régionale moyenne par exploitation des retours CASA ;
- les benchmark CASA sur la collecte des incidents et la cartographie ;
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Les plans d'actions dans le cadre de la cartographie 2009 et 2010 se sont terminés sur l'exercice. Le plan d'action concernant l'archivage automatisée des pièces financières se réalise sur plusieurs exercices au rythme de l'installation des versions TP BOREAL dans le cadre des projets NICE avec une date de fin prévue au 1 janvier 2014.

La cartographie 2011 s'est terminée le 31 janvier 2011, elle portait principalement sur le changement d'organisation au niveau du service monétique. Elle n'a pas fait l'objet de nouveau plan d'action.

La campagne de cartographie 2012 se terminera le 31 janvier 2013. Le périmètre de révision a fait l'objet d'une validation en comité de contrôle interne, il prend principalement en compte :

- la révision de tous les processus et risques comptables suite aux modifications du référentiel par le groupe Crédit agricole,
- l'intégration des risques CACB IMMOBILIER, comme demandé dans le dernier audit d'IGL Casa,

- la nouvelle activité du Pôle Banque d'Affaires régionale en concertation avec la Caisse régionale de Franche Comté, qui n'avait pas été traitée dans le délai de la cartographie 2011.

Douze scénarii majeurs ont été retenus en 2012, certains montants ont fait l'objet de réajustements à la hausse et à la baisse après une nouvelle analyse par les experts métiers. Le scénario majeur portant sur l'indisponibilité du Système d'information a fait l'objet d'une première analyse particulière avec les données en provenance du GIE informatique CA Technologies, elle sera poursuivie sur le nouvel exercice. Le scénario majeur portant sur l'attaque virale des postes de travail a fait l'objet d'une actualisation pour prendre en compte une nouvelle méthode de cotation commune au niveau du groupe Crédit Agricole.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE CAT est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

III. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels. La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM (Comité Normes Méthodologies) le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

IV. Exposition

Résultats de la mesure des Risques Opérationnels au 31 décembre 2012

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2012

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail		Clients, produits et pratiques commerciales		Dommages occasionnés aux actifs physiques		Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes		Exécution, livraison et gestion des processus		Synthèse			
	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
Coût du risque opérationnel : tous domaines			1 213	446	66	196	35	164	110	88	34	2	347	4 050	1 805	4 947	825	816
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines													8	94	8	94	75	

Nb I : Nombre d'Incidents
 MB : Montant Brut (en K€)
 MN : Montant Net (en K€)

Répartition des pertes opérationnelles en % par types d'évènements (cf. catégories bâloises)

	Coût du risque opérationnel	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi	Relation clientèle	Dommages aux actifs	Dysfonctionnements de l'activité	Traitement des opérations	TOTAL
ROP pur	Montant Brut 2012 en K€	0	446	196	164	88	2	4 050	4 947
	Montant Net 2012 en K€	0	445	196	164	80	2	4 049	4 938
	% par type d'évènement (Montant Brut)	0,00%	9,02%	3,97%	3,31%	1,77%	0,05%	81,88%	100,00%

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en

compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.

RISQUE DE NON CONFORMITE

Le dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Plusieurs actions ont été menées en 2012 :

- En matière de services d'investissement, plusieurs actions ont été menées :
Une nouvelle convention de compte titres et de parts sociales a été mise en place, tenant compte des dernières évolutions réglementaires
Outre les actions régulières menées au fil de l'eau sur la conformité titres, une opération spécifique relative à la qualification MIF de nos clients a été menée, ainsi qu'une autre sur le stock de conventions de comptes titres et PEA sur une partie de notre clientèle.
- le dispositif de lutte contre la fraude a fait l'objet de modifications et enrichi au moyen de fiches pratiques afin de renforcer la coordination des différents acteurs impliqués dans cette lutte au sein de la Caisse régionale
- un nouveau process crédit destiné à la clientèle des particuliers, totalement informatisé, a été développé ; il permet une numérisation et un archivage de l'ensemble des documents de crédit
- des évolutions informatiques réalisées avec le souci constant d'en assurer sa conformité ont été poursuivies, notamment dans le cadre de la mise en place du système d'information unique des Caisses régionales de Crédit Agricole
- le dispositif de contrôles a été enrichi, notamment par rapport à la certification professionnelle AMF, ainsi que sur le dispositif de sécurité financière avec un contrôle sur la politique d'entrée en relation et un autre sur les chèques dans le cadre de la vigilance renforcée de certaines opérations
- par ailleurs, le plan de mise à jour de la conformité des dossiers clients a été poursuivi

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.